

EXEMPLE D'APPLICATION D'UN CONTRATD'ASSURANCE PROSPECTION PREMIERS PAS - A3P

1- INDEMNISATION DES DÉPENSES

- dépenses prises en compte (10 % du chiffre d'affaires global 2013 dans la limite de 30 000 €): 30 000 €
- prise d'effet de la garantie : 01/06/2014
- indemnité versée au plus tard le 01/06/2015 : 30 000 x 65 % = 19 500 €

2- REVERSEMENT

• Chiffre d'affaires export 2014 : 20 000 €

Chiffre d'affaires export 2015 : 40 000 €

Chiffre d'affaires export 2016 : 30 000 €

Soit un chiffre d'affaires export total de 90 000 €

Reversement en 2016 : 90 000 x 10 % = 9 000 €

Reste acquis à l'entreprise : 19 500 € - 9 000 € = 10 500 € (hors prime)

Le montant des reversements ne peut excéder le montant des indemnités perçues par l'entreprise.